

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 septembre 2026
N°069/24-09-2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 26

Absent : 1

Procurations : 2

Date de convocation : 17 septembre 2026

Date d'affichage : 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal HEYMES, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

Pascal HEYMES, Jacques SERVEL, Véronique CAUSSE, Thomas GERACI, Muriel CHALER, Stéphane MAZEL, Simone CARBONNEL-BRINGUIER, Florence CASTANIER, Hadj BOUKHENOUNA, Marvin SOULIÉ, Ghislaine VASSEUR, Aurore O'KELLY, Sophie MARTIN-DEQUEKER, Muriel DEVIC, Bruno GUIRAUD, Hélène VALLES, Gilles CHIRICI, Marie-Elisabeth PERLY, Laurent RAK, Florence MARCHETTI, Jérémy GRIMAL, Zohra DIRHOUSI, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Franck FIANDINO, Delphine PLA, Mourad DEROUCHE.

Procurations :

Georges JACONO donne procuration à Pascal HEYMES

Jacqueline MARTICHON donne procuration à Véronique CAUSSE

Absent :

Romain POUCHARD

Secrétaire de séance :

Jacques SERVEL

AFFAIRE N° 2

HORS COMMISSION - Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire Monsieur Frédéric WOILLET et installation d'un nouveau conseiller municipal Mourad DEROUCHE

Par courrier du 04 septembre 2026, Monsieur Frédéric WOILLET, élu sur la liste « Grabels avec vous » a donné sa démission du Conseil municipal dans les conditions prévues par l'article L.2121-4 du C.G.C.T.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, sauf refus exprès de l'intéressé.

Monsieur Frédéric WOILLET est donc remplacé par Monsieur Mourad DEROUCHE, suivant sur la liste précitée qui a fait connaître son accord pour intégrer le Conseil Municipal par courrier.

Signature

Cachet



Le Conseil municipal décide:

- **DE PRENDRE ACTE** de la démission de Monsieur Frédéric WOILLET ;
- **DE PRENDRE ACTE** de l'installation de Monsieur Mourad DEROUICHE ;

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pascal HEYMES



Le Secrétaire,
Jacques SERVEL

Acte rendu exécutoire :
Après envoi en préfecture le :
Et publication ou notification le :
ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs

Signature

Cachet

